

La Commune de BRASSAC en Ariège-Pyrénées vous propose ses gîtes au départ des sentiers de randonnées...

- au Col de Légrillou, le **Gîte de Séjour** accueille jusqu'à 15 personnes.
- **Chalets** pour 4/6 personnes dans le Parc du Château.



**Contact :**

Brassac Tourisme au 06 07 33 41 96  
[brassac.tourisme@orange.fr](mailto:brassac.tourisme@orange.fr)



**Auberge Les Myrtilles**, Mehdi et Sonia  
 Le Col des Marrous, Route départementale 17  
 05 61 65 16 46  
[contact@aubergelesmyrtilles.fr](mailto:contact@aubergelesmyrtilles.fr)



**Anne Landes**  
 Village  
 09000 St Pierre de Rivière  
 Tel : 05 61 65 14 02  
 Fax : 05 61 02 62 16  
 Port : 06 87 31 99 27  
[contact@barguillere.fr](mailto:contact@barguillere.fr)

**la Barguillère**  
ARIÈGE - PYRÉNÉES AU BERTHET - BRASSAC  
[www.barguillere.fr](http://www.barguillere.fr)

**FORGES DE PYRÈNE**  
 LE VILLAGE INOUBLIÉ

**PARTAGE**  
**AUTHENTICITÉ**  
**DÉCOUVERTE**

à 5 min de FOIX

**FOIX**  
 ARIÈGE CÔTE CÔUR  
 PYRÉNÉES CÔTE JARDIN  
 Route de Paris, 09330 MONTGAILHARD  
 05 34 09 30 60  
[info@forges-depyrene.com](http://info@forges-depyrene.com)  
[www.forges-de-pyrene.com](http://www.forges-de-pyrene.com)

**L'OCGIO Foix-Varilhes**  
 Union de la Commune  
 d'Agglomération Foix-Varilhes

POUR UNE ENTRÉE AUX FORGES DE PYRÈNE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON.



# Randonnée Musi-contée au MOULIN DE LA LAURÈDE

## 09000 - BURRET

### Église (RD 17)

**DIMANCHE 7 JUIN 2026**



**7 km**

Avec le soutien de la Fédération des Moulins de France et des communes de Burret, Brassac, Bénac, Le Bosc, Serres/ Arget.

**Association Moulin de la Laurède**  
 Mairie, 09000 BURRET

De la farine au moulin,  
des fleurs sur les sentiers !

## DIMANCHE 7 JUIN

### Randonnée familiale de 7 km en Barguillère

Cette année nous proposons un rendez-vous pour une randonnée avec une inscription à BURRET - Église, à 10 km de FOIX.

De Foix, prendre la route RD 17 vers le Col des Marrous.

L'itinéraire passe par le **Moulin de la Laurède**, ouvert à la visite et qui fait de la farine pour l'occasion. L'itinéraire est sans difficultés particulières et sera balisé.

La randonnée est accessible à tous, et tout particulièrement aux familles.

#### ▷ Départ et arrivée

Église, 09000 BURRET.

Inscriptions à partir de 8h et départ de 8h à 9h30

La randonnée sera fléchée.

Pour tous les randonneurs, apéritif offert, pique-nique tiré du sac et animation musicale à Burret, à l'abri en cas de météo défavorable, et fin de randonnée.

#### ▷ Participation

Ouverte sans limite d'âge.

Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés par au moins un adulte.

Une cotisation de participation sera perçue à l'inscription pour un montant de 3 €.

Elle sera gratuite pour les enfants de moins de 16 ans.

Chaque participant recevra à l'inscription une carte de participation qui sera visée aux points de contrôle.

#### Renseignements et inscriptions

- ▶ Association Moulin de la Laurède, Mairie, 09000 BURRET
- ▶ Colette et Jean-Paul Denier, 05 61 73 13 85, 06 86 30 62 42
- ▶ Danielle et Jean-Pierre Villeneuve, 05 61 65 21 53
- ▶ Jean-Louis Rouch, 05 61 65 32 38

Une fiche descriptive de l'itinéraire choisi sera remise aux participants.

#### Restauration

- ▶ Sur le parcours, gratuite : boissons et gâteaux secs.
- ▶ Pique-nique : apéritif offert, repas tiré du sac. Abri en cas de pluie.

#### Animation

- ▶ Animation au Moulin de la Laurède et à BURRET : Kardaline (Musique) et Meta Hurakin (Musique et Conte).

#### Récompenses

- ▶ Au groupe de randonneurs le plus nombreux.
- ▶ A la famille la mieux représentée (grands-parents, parents, enfants et petits-enfants).
- ▶ Au randonneur(se) le(a) plus âgé(e).

#### Secourisme et Urgences

- ▶ Les premiers secours sont assurés par des secouristes bénévoles
- ▶ Urgence : 112

#### Assurance

- ▶ Le Moulin de la Laurède est garanti en R.C. auprès de la MAIF. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Une visite directe du Moulin de la Laurède (1,6 km A-R) est possible de 10 à 12h à partir de Matthieu par BURRET (voir plan).

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.

Il est vivement recommandé de ne pas quitter les chemins et sentiers fléchés. Les chiens doivent être tenus en laisse. Il est formellement interdit de fumer en forêt, d'y faire du feu ou d'y jeter des déchets, papiers ou gobelets. En cas d'infraction à ces règles, la responsabilité des contrevenants sera engagée.

#### Plan d'accès

